

2014

*LES GRANDES QUESTIONS  
DU  
DROIT*

Marie-Anne FRISON-ROCHE  
Professeur des Universités

*Leçon n° 1*

*LA PROFONDEUR  
DE*

*L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE*

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE

A. LE DROIT FRANÇAIS, RESULTAT  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE



1. Le droit romain



I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE

A. LE DROIT FRANÇAIS, RÉSULTAT  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE

2. Le droit de l'Ancien Régime : droit  
coutumier et droit écrit ; Ordonnances  
royales

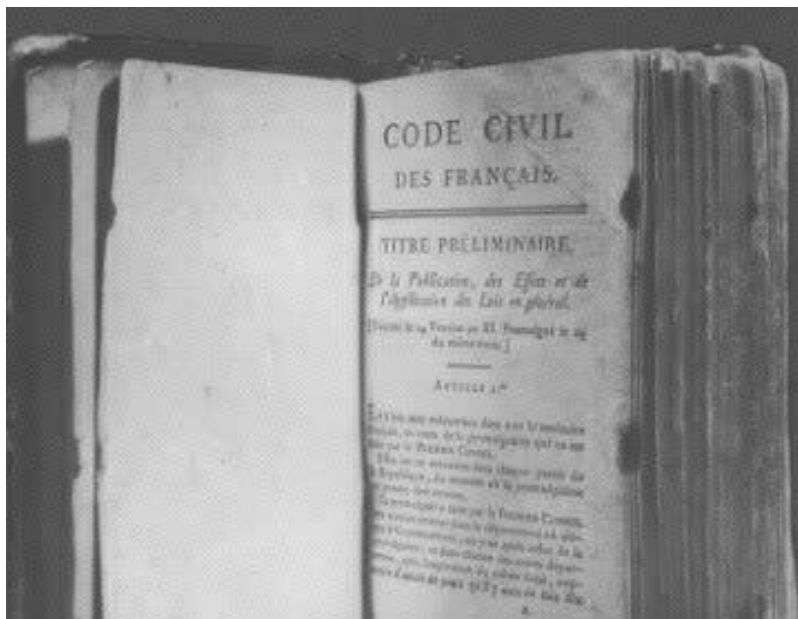


I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE

A. LE DROIT FRANÇAIS, RÉSULTAT  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE

3. La rupture du Droit intermédiaire

# I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE DE L'HISTOIRE



## A. LE DROIT FRANÇAIS, RÉSULTAT DE L'HISTOIRE DE FRANCE

### 4. Le Code civil

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



A. LE DROIT FRANÇAIS, RÉSULTAT  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE

5. Le droit de l'après-guerre et la  
construction européenne

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



A. LE DROIT FRANÇAIS, RÉSULTAT  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE

6. L'influence nord-américaine



I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



B. LE MÉCANISME DE  
L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU  
DROIT

1. Le Droit, expression de l'Histoire

a) Le Droit, « esprit d'un peuple »

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



B. LE MÉCANISME DE  
L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU  
DROIT

1. Le Droit, expression de l'Histoire

b) L'illusion d'un droit sur feuille blanche

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



B. LE MÉCANISME DE  
L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU  
DROIT

2. La réception de l'Histoire par le Droit

a) L'Histoire et le Droit, deux systèmes  
normatifs autonomes

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



B. LE MÉCANISME DE  
L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU  
DROIT

2. La réception de l'Histoire par le Droit

b) L'Histoire, construite par le juge

- Civ.1<sup>ière</sup>, 27 février 1951, *Branly*

I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE  
DE L'HISTOIRE



B. LE MÉCANISME DE  
L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU  
DROIT

2. La réception de l'Histoire par le Droit

b) L'Histoire, construite par le juge

- T.G.I. Paris, 8 juillet 1981, *Faurisson*

# I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE DE L'HISTOIRE



## B. LE MÉCANISME DE L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU DROIT

### 2. La réception de l'Histoire par le Droit

#### b) L'Histoire, construite par le Législateur

- Loi du 13 juillet 1990 *sur la négation des crimes contre l'humanité* (Loi dite *Gayssot*)

# I. LES INSTITUTIONS, POLISSAGE DE L'HISTOIRE

## B. LE MÉCANISME DE L'IMPRÉGNATION HISTORIQUE DU DROIT

### 2. La réception de l'Histoire par le Droit

#### c) La censure constitutionnelle de la construction juridique d'une Histoire officielle

- Cons. const., 28 février 2012, *Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi*



## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES



### A. LES DEUX POUVOIRS VALORISÉS: LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT

#### 1. L'exécutif

##### a) Le Président de la République



## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES

### A. LES DEUX POUVOIRS VALORISÉS: LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT



#### 1. L'Exécutif

#### b) Le Gouvernement

## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES

### A. LES DEUX POUVOIRS VALORISÉS: LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT

#### 2. Le Parlement



## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES

### A. LES DEUX POUVOIRS VALORISÉS : LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT



### 3. Les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir parlementaire

## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES



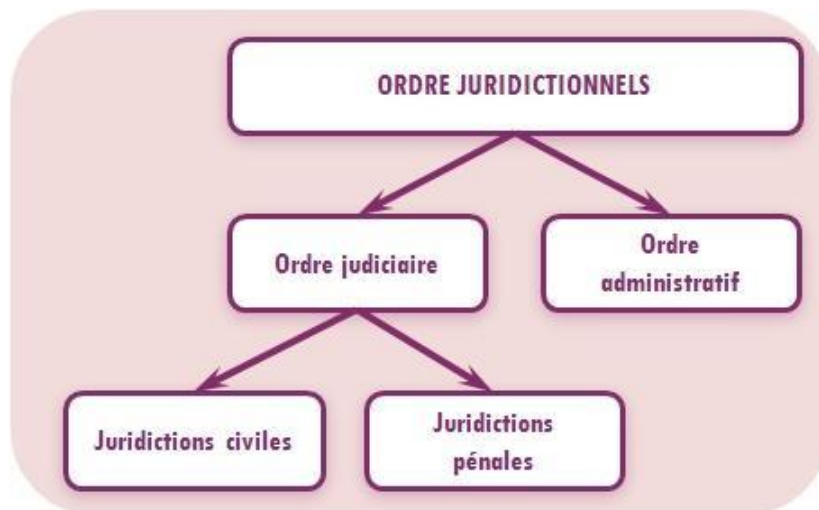
### B. LE « PARENT PAUVRE » : L'AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

1. La longue histoire française de méfiance à l'égard du juge

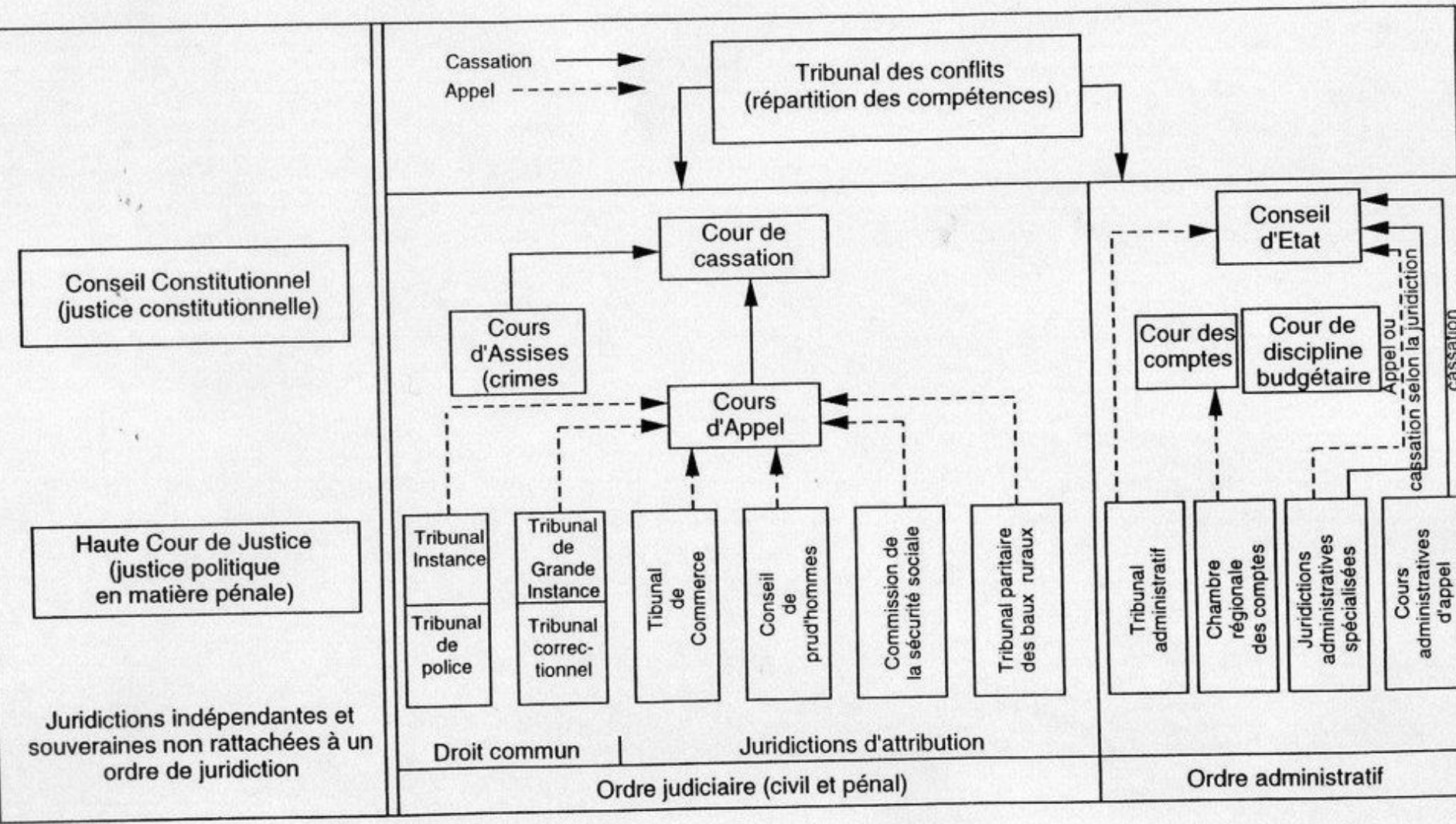
## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES

### B. LE « PARENT PAUVRE » : L'AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

#### 2. La dualité des ordres de juridictions



# LA DUALITE DE JURIDICTIONS



## II. LES INSTITUTIONS FRANÇAISES ACTUELLES



*Cour de cassation*



*Cour d'appel*

### B. LE « PARENT PAUVRE » : L'AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE



*Tribunal de grande instance*

### 3. L'organisation judiciaire